



Par SDÉ et courriel

Le 20 février 2019

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées
Votre dossier : R-4070-2018 / Notre référence : R056737 JOT

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2019-016 de la Régie du 18 février 2019 (la « **Décision** ») portant sur la Demande mentionnée en objet.

Le Coordonnateur de la fiabilité confirme avoir transmis par courriel électronique l'avis aux personnes intéressées aux entités visées par les normes de fiabilités inscrites au Registre en vigueur à ce jour.

Le Coordonnateur de la fiabilité confirme également avoir transmis la Décision et l'avis aux personnes intéressées aux participants des séances de consultations publiques identifiés au paragraphe 2 de la Décision, de même qu'à la Société en Commandite Hydroélectrique Manicouagan / Manicouagan Power Limited Partnership.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate